

Communiqué conjoint  
Discussions bilatérales, Niger-Luxembourg  
Niamey 27 février 2002

1. Sur invitation de S.E.M Hama Amadou, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger, une délégation luxembourgeoise séjourne au Niger du 25 au 28 février 2002.
2. La délégation luxembourgeoise est conduite par Monsieur Charles GOERENS, Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire et par Monsieur Luc FRIEDEN, Ministre du Trésor et du Budget. A fait partie également de la délégation, l'Honorable Monsieur Xavier BETTEL, membre de la Chambre des Députés.
3. Elle a été reçue, en audience par le Président de la République du Niger, Son Excellence Monsieur Mamadou Tandja.
4. Elle s'est également entretenue avec son Excellence Monsieur Hama Amadou, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger.
5. A l'Assemblée Nationale, elle a rencontré une délégation de parlementaires dirigée par son Excellence Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée Nationale et comprenant notamment le Président de la Commission des Affaires Etrangères Monsieur Abdourahim Balarabé et Monsieur Boureima Gado, président du groupe ACP-UE .
6. Une réunion de travail s'est tenue entre la délégation luxembourgeoise et la délégation nigérienne présidée par Madame Aïchatou Mindaoudou, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine.
7. Ont également participé à cette réunion:
  - M. Wassalké Boukary, Ministre du Développement Agricole ;
  - M. Abdou Labo, Ministre de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire.
  - M. Rhissa Ag Boula, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat ;
  - M. Sabiou Daddy Gaoh, Ministre de la Défense Nationale ;
  - M. Ibrahim Komma, Ministre de la Santé Publique et de la lutte contre les endémies ;
  - M. Anzake, Secrétaire d'Etat aux Réformes Economiques
  - Mme Abdoulwahid Halimatou Ousseini, Secrétaire d'Etat aux Endémies .
8. Les deux délégations ont examiné les relations de coopération existant entre les deux pays. Se félicitant de la qualité de leur coopération, les deux parties se sont engagées à la renforcer d'avantage tout en l'adaptant aux besoins et aux aspirations propres au Niger ainsi qu'aux principes et objectifs guidant le Luxembourg dans ses rapports de partenariat.
9. A cet égard, la délégation luxembourgeoise a explicité les nouvelles orientations de la politique luxembourgeoise de coopération au développement.

En retour, la délégation nigérienne a présenté les grandes lignes de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que les actions sectorielles prévues dans le cadre de cette stratégie, récemment validée tant au plan national qu'international et qui concorde avec les préoccupations de la partie luxembourgeoise.

10. En conséquence, prenant en compte le cadre de référence de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les deux parties sont convenues d'élaborer un Programme Indicatif de Coopération (PIC), dans lequel s'inscriront toutes les interventions de la coopération luxembourgeoise aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral. Ces interventions concerneront les cinq secteurs privilégiés suivants :
  - l'artisanat ;
  - la santé ;
  - l'éducation,
  - la sécurité alimentaire,
  - le développement rural intégré.

Le principe d'une mission de négociation du PIC, au mois de juin 2002 à Luxembourg a été retenu.

11. Le Pic prendra en compte l'horizon temporel de la revue de la stratégie de réduction de la pauvreté et sera d'une durée de quatre ans 2003-2007.
12. Les deux parties sont convenues de procéder en même temps à une révision de l'Accord Général de Coopération et à l'institutionnalisation d'une Commission de Partenariat qui se réunira, alternativement à Niamey et à Luxembourg, selon un rythme annuel. Cette commission se tiendra soit au niveau ministériel, soit au niveau des hauts fonctionnaires. C'est dans le cadre d'un nouvel Accord de Coopération que sera examinée la question de l'ouverture d'une Mission de Coopération luxembourgeoise à Niamey.
13. En marge de cette réunion de travail les deux chefs de délégation ont signé trois nouveaux Accord de Coopération.
  - Développement rural intégré dans l'Arrondissement de Dosso destiné à l'amélioration du niveau d'équipements communautaires de base, le développement d'activités génératrices de revenus ainsi que la promotion d'organisation de producteurs ;
  - Ecoles et Santé II au profit de l'amélioration des conditions socio-sanitaires et d'hygiène des écoles ;
  - Prévention du Sida (IEC) phase III qui permettra de poursuivre et consolider les actions de soutien au Programme National de lutte contre le Sida et les MST.
14. La délégation luxembourgeoise s'est rendue à Dosso où elle a été reçue par les autorités régionales. Elle a visité le Centre Artisanal et le Palais du Djermakoye. Dans le village de Kayam, les différents projets mis en œuvre dans la région par la

- coopération luxembourgeoise lui ont été présentés : école et santé, développement rural intégré, lutte contre le sida.
15. La délégation luxembourgeoise a rencontré les représentants des organisations internationales à Niamey.
  16. Elle a visité le village artisanal de Wadata.
  17. Elle termine son séjour au Niger par une visite des réalisations de la coopération luxembourgeoise dans la ville d'Agadez.
  18. La délégation luxembourgeoise, tout en se réjouissant de la qualité de l'accueil particulièrement chaleureux qui lui a été réservé, durant toute la durée de son séjour au Niger, adresse ses vifs remerciements aux autorités et au peuple nigériens.

Fait à Niamey, le 27 février 2002 en deux originaux en langue française

Aïchatou Mindaoudou  
Ministre des Affaires Etrangères, de  
La Coopération et de l'Intégration  
Africaine

Charles Goerens  
Ministre de la Coopération et  
de l'Action Humanitaire